



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 9 décembre 2021 — N° 22

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Richard pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Ménard (Laporte) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Cayer pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme McCann (Sanguinet) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de la Maison des jeunes Équinox.

Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Partage humanitaire.

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter Mme Catherine Lefebvre et M. Patrice Léger Bourgoïn pour leur nomination à titre de présidente et de directeur général de l'Association des producteurs maraîchers du Québec.

9 décembre 2021

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs et aux travailleuses des centres de la petite enfance de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve.

Mme Proulx (Berthier) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de M. Daniel Brazeau, directeur du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement à constater la crise du logement dans la circonscription de Gaspé.

M. Charette (Deux-Montagnes) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Cogeco inc., récipiendaire du sceau Terra Carta.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de souligner le lancement du livre *Femmes inspirantes de Portneuf*.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation Habilitas.

À 9 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

9 décembre 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 16 Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires n° 22 et n° 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 157 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 16.

M. Ouellet (René-Lévesque) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 690 Loi promouvant les investissements socialement responsables

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 158 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 690.

9 décembre 2021

Dépôts de documents

M. Roberge, ministre de l'Éducation, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 177-20211209)

Le rapport annuel de gestion 2020-2021 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

(Dépôt n° 178-20211209)

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport sur l'interdiction des transferts d'eau hors Québec – décembre 2021.

(Dépôt n° 179-20211209)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 7 concernant l'achat d'hélicoptères de gré à gré pour la Sûreté du Québec, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 26 octobre 2021 par M. Fortin (Pontiac).

(Dépôt n° 180-20211209)

M. le président dépose :

Le rapport d'activité 2020-2021 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.

(Dépôt n° 181-20211209)

9 décembre 2021

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 7 décembre 2021, a procédé à l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques. La Commission s'est également réunie en séance de travail le 2 décembre 2021 relativement à ce mandat;

(Dépôt n° 182-20211209)

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 2 et 8 décembre 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 5, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 25 mars 2021 et à certaines autres mesures. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 183-20211209)

Dépôts de pétitions

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 136 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la modernisation du cadre législatif entourant la pratique des sages-femmes.

(Dépôt n° 184-20211209)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Caron (Portneuf) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 708 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une école secondaire à Pont-Rouge.

(Dépôt n° 185-20211209)

9 décembre 2021

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'engagement du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques;

QU'elle rappelle la démarche entreprise par la commission des partenaires du marché du travail visant à identifier les compétences nécessaires à la réalisation du plan pour une économie verte;

QU'elle rappelle la motion adoptée le 6 octobre 2021 demandant au gouvernement de mettre sur pied sans délai un groupe de travail interministériel et paritaire entre travailleurs et employeurs sur la transition juste;

QU'elle demande au gouvernement de produire une étude prospective des impacts des changements climatiques sur l'emploi et d'identifier des sources de financement de la transition juste;

QU'enfin, elle appuie la Déclaration sur la transition juste présentée lors de la 26^e conférence des parties à Glasgow le 4 novembre 2021.

9 décembre 2021

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **159** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benjamin (Viau), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore les 12 ans du terrible séisme du 12 janvier 2010 qui a secoué Haïti, causant la mort de plus 200 000 personnes et faisant des centaines de milliers de blessés;

QU'elle rappelle que le Québec a été parmi les tout premiers États à témoigner de sa solidarité, notamment par la mise sur pied d'un programme spécial de parrainage destiné aux membres des familles gravement et personnellement affectées par le séisme, programme qui a permis à plus de 5 000 personnes de refaire leur vie au Québec;

QU'elle rappelle aussi le séisme du 14 août 2021, qui a fait plus de 2 200 morts et plus de 12 000 blessés;

QU'elle souligne le courage remarquable de la population haïtienne face aux épreuves qu'elle a dû surmonter dans la foulée de ces tragédies;

QU'elle réitère sa solidarité indéfectible envers le peuple haïtien et la grande communauté d'origine haïtienne au Québec;

9 décembre 2021

QU'enfin, elle observe une minute de silence en mémoire des victimes de ces tragédies.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **160** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec réitère qu'elle se considère liée à l'Accord de Paris;

Par conséquent, que l'Assemblée nationale s'engage à honorer le Pacte de Glasgow négocié lors de la 26^e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **161** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2021

Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec M. Arcand (Mont-Royal–Outremont), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la production et la diffusion d'un inventaire de la qualité des eaux souterraines de l'ensemble des puits pétroliers et gaziers forés au cours des 20 dernières années et de ceux considérés problématiques par le gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission.

9 décembre 2021

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 22, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 32.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

Conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 162 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

9 décembre 2021

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que projet de loi n° 8 soit renvoyé pour étude détaillée à la commission plénière.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **163** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 8, Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **164** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Commission plénière

Le projet de loi n° 8 est étudié en commission plénière.

Les articles du projet de loi sont mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

9 décembre 2021

Les articles du projet de loi sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° **165** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Le titre du projet de loi est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le titre du projet de loi est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **166** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

La motion d'ajustement des références est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **167** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Le projet de loi n° 8 est rapporté à l'Assemblée.

Le rapport de la commission plénière est mis aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **168** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

9 décembre 2021

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale, propose que le projet de loi n° 8, Loi visant à reporter l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi transférant au commissaire au lobbying la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 10 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 169 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 8 est adopté.

Adoption du principe

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, soit maintenant adopté.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

9 décembre 2021

Les travaux reprennent à 15 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Benjamin (Viau) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, soit scindé en deux projets de loi :

Un premier intitulé Loi modifiant le Code civil notamment en matière de droits de la personnalité et d'état civil, comprenant les articles 1 et de 4 à 30. Le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 31, l'article 33, les paragraphes 1° et 2° du 1^{er} alinéa de l'article 34. Les articles 35 à 38, 40 à 45 ainsi que les articles 47 à 58. Le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 59, les articles 60 à 81, les articles 101 à 106 ainsi que les articles 108, 121 et 122. Le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 123, les articles 124, 125, 127 ainsi que le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 128. Les articles 129, 133, 134, 135, 136, 137, 141, 142, 144, 147, 148 et 150. Le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 152, les articles 170, 173, 175, 176, 177, 179, 180, 183, 184, 185 et 186. Le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 187, ainsi que les articles 188 à 194. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 1° et le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 198. Les articles 201, 202, 203, 204, 205 et le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 208. Les articles 209 à 219, 222, 223, 234, 236 à 291 et de 293 à 297. Les paragraphes 1°, 3° et 4° du 1^{er} alinéa de l'article 298, le paragraphe 1°, le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° ainsi que les paragraphes 3°, 4° et 5° du 1^{er} alinéa de l'article 299. Les sous-paragraphes b) et d) du paragraphe 1° ainsi que le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 300. Les articles 302, 303, 304, les

paragraphes 1^o, 3^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 305, le paragraphe 1^o, le sous-paragraphe b) du paragraphe 2^o ainsi que les paragraphes 3^o à 6^o du 1^{er} alinéa de l'article 306. Les paragraphes 2^o à 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 308 et les paragraphes 1^o, 2^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 309. L'article 310, le paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 311, les sous-paragraphes a), b), c) et d) du paragraphe 1^o ainsi que les paragraphes 2^o à 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 313. Le paragraphe 1^o, les sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 2^o ainsi que les paragraphes 3^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 314. Les articles 315, 316, les paragraphes 1^o à 4^o ainsi que les paragraphes 6^o à 8^o du 1^{er} alinéa de l'article 318 et l'article 319. Les paragraphes 1^o, 2^o, 4^o et 5^o du 1^{er} alinéa de l'article 320, le paragraphe 1^o, le sous-paragraphe b) du paragraphe 2^o ainsi que les paragraphes 3^o à 6^o du 1^{er} alinéa de l'article 321. L'article 323, le paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 324, les paragraphes 1^o, 2^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 325, les paragraphes 2^o et 3^o du 1^{er} alinéa de l'article 327 ainsi que les paragraphes 1^o, 2^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 328. Les sous-paragraphes b) et c) du paragraphe 1^o ainsi que les paragraphes 2^o et 3^o du 1^{er} alinéa de l'article 329, le sous-paragraphe b) du paragraphe 2^o ainsi que les paragraphes 1^o, 3^o et 4^o du 1^{er} alinéa de l'article 330. Les articles 331 et 332 et les paragraphes 1^o à 5^o ainsi que les paragraphes 7^o, 8^o et 9^o du 1^{er} alinéa de l'article 333. Les articles 334 à 341, les articles 343, 344, 345, 347, 348, 349 et 350 et finalement, les paragraphes 1^o et 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 360.

Un second intitulé Loi portant sur la réforme du droit de la famille notamment en matière de filiation, comprenant les articles 2 et 3. Le paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 31, l'article 32, le paragraphe 3^o du 1^{er} alinéa de l'article 34, l'article 39, 46 ainsi que le paragraphe 1^o et le sous-paragraphe b) du paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 59. Les articles 82 à 100, l'article 107, les articles 109 à 120, le paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 123 et l'article 126. Le paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 128, les articles 130, 131, 132, 138, 139, 140, 143, 145, 146, 149 et 151. Le paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 152, les articles 153 à 169, les articles 171, 172, 174, 178, 181 et 182. Le paragraphe 2^o du 1^{er} alinéa de l'article 187, les articles 195, 196, 197 ainsi que les sous-paragraphes a) et c) du paragraphe 1^o du 1^{er} alinéa de l'article 198. Le sous-paragraphe b) du

paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 198, les articles 199, 200, 206, 207 et le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 208. Les articles 220, 221, 224 à 233, 235, 292 et le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 298. Le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 299 ainsi que les sous-paragraphe a) et c) du paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 300. L'article 301, le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 305 et le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 306. L'article 307, le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 308 et le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 309. Le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 311, l'article 312 ainsi que les sous-paragraphe e) et f) du paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 313. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 314. L'article 317 et le paragraphe 5° du 1^{er} alinéa de l'article 318. Le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 320 et le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 321. L'article 322, le paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 324 ainsi que le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 325. L'article 326, le paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 327 et le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 328. Les sous-paragraphe a), d) et e) du paragraphe 1° du 1^{er} alinéa de l'article 329, le sous-paragraphe a) du paragraphe 2° du 1^{er} alinéa de l'article 330 et le paragraphe 6° du 1^{er} alinéa de l'article 333. Les articles 342, 346, 351 à 359 et pour compléter, le paragraphe 3° du 1^{er} alinéa de l'article 360.

À 15 h 35, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux.

Les travaux reprennent à 15 h 55.

À 16 h 15, après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de la motion de scission, M. Picard, premier vice-président, prend la question en délibéré et suspend les travaux.

9 décembre 2021

Les travaux reprennent à 19 h 52.

M. Picard, premier vice-président, rend sa décision sur la recevabilité de la motion de scission présentée par M. Benjamin (Viau).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La jurisprudence parlementaire a plusieurs fois reconnu qu'un projet de loi doit comporter plus d'un principe pour qu'une motion de scission soit déclarée recevable. De plus, chaque projet de loi résultant de la scission doit être cohérent, complet et pouvoir vivre indépendamment l'un de l'autre.

La présidence a aussi mentionné à plusieurs occasions que l'analyse de la recevabilité d'une motion de scission ne peut être fondée sur l'objectif poursuivi par son auteur. Il faut plutôt en analyser les dispositions pour déterminer s'il contient ou non plus d'un principe.

À la lumière de ces critères, la présidence constate que le projet de loi contient plusieurs principes. Il s'agit d'un projet de loi volumineux, qui modifie plus de 40 lois et règlements et aborde plusieurs sujets. Il est donc impossible de conclure que ces modifications se rattachent à un seul et même principe.

Comme le reconnaît la jurisprudence, s'il est admis que les notes explicatives n'ont aucune valeur juridique en soi pour déterminer les principes d'un projet de loi, elles peuvent néanmoins être révélatrices de l'existence de plus d'un principe.

De plus, le projet de loi édicte la Loi sur la remise des dépôts d'argent aux cotitulaires d'un compte qui sont des conjoints ou des ex-conjoints. Or, il a été mentionné à plusieurs reprises que de telles dispositions d'un projet de loi qui édictent des lois sont assez évocatrices du fait que le projet de loi contient plusieurs principes, ces lois édictées pouvant manifestement faire l'objet d'un projet de loi distinct.

Une fois que l'on constate qu'un projet de loi contient plusieurs principes, il reste à déterminer si la manière dont les articles sont répartis dans les différents projets de loi résultant de la scission en fait des projets de loi distincts, cohérents en eux-mêmes et qui peuvent être considérés de manière autonome.

9 décembre 2021

La manière dont un projet de loi est rédigé peut rendre sa scission difficilement réalisable, malgré le fait qu'il puisse comporter plusieurs principes. Tel est le cas du projet de loi n° 2. En effet, un défi important a consisté à bien saisir la nature des modifications engendrées par le projet de loi de base et celles découlant des deux projets de loi distincts.

Il ressort de l'analyse que certaines dispositions relatives à l'un des projets de loi ont été placées dans l'autre projet de loi, ou encore qu'une modification ayant le même objet se retrouve soit dans l'un, soit dans l'autre projet de loi, affectant ainsi la cohérence du résultat final proposé par la scission en deux projets de loi distincts.

Considérant ce qui précède, la motion de scission, telle que rédigée, ne respecte pas les critères énoncés par la jurisprudence.

En conséquence, la motion de scission est déclarée irrecevable.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Nichols (Vaudreuil).

À 22 h 30, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 10 décembre 2021, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 9 décembre 2021, à 11 h 55, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Lecours, ministre déléguée à l'Économie, Mme Chassé (Châteauguay) et M. Chassin (Saint-Jérôme), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 103 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif

9 décembre 2021

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

9 décembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones :

(Vote n° 157)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

9 décembre 2021

Sur la motion de M. Ouellet (René-Lévesque):

(Vote n° 158)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, conjointement avec M. Leitão (Robert-Baldwin), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 159)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de M. Benjamin (Viau), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 160)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Leitão (Robert-Baldwin), M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 161)

(Identique au vote n° 157)

9 décembre 2021

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale :

(Vote n° 162)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 163)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 164)

(Identique au vote n° 157)

Sur les articles du projet de loi n° 8 :

(Vote n° 165)

(Identique au vote n° 157)

9 décembre 2021

Sur le titre du projet de loi n° 8 :

(Vote n° 166)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion d'ajustement des références du projet de loi n° 8 :

(Vote n° 167)

(Identique au vote n° 157)

Sur le rapport de la Commission plénière :

(Vote n° 168)

(Identique au vote n° 157)

Sur la motion de Mme LeBel, ministre responsable des Institutions démocratiques
et de la Réforme électorale :

(Vote n° 169)

(Identique au vote n° 157)
